

**RAPPORT N° 00/3-35  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS  
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT  
DE VOIES PUBLIQUES**

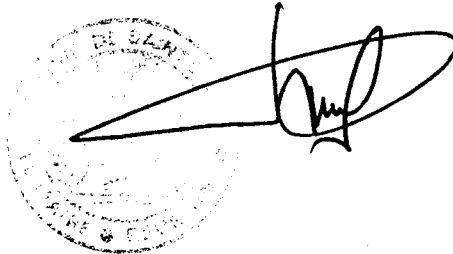
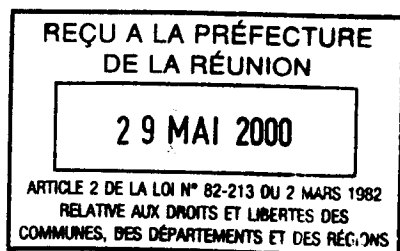
Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 00/3-35  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 19 mai 2000**

**OBJET**

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS  
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT  
DE VOIES PUBLIQUES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe, concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

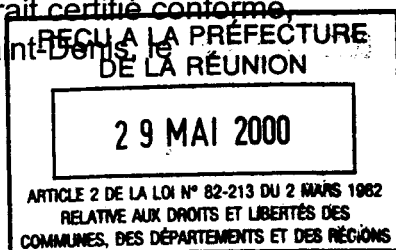
**ARTICLE 2**

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

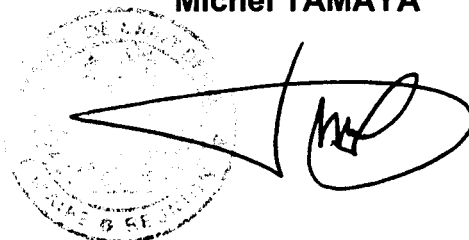
**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le



**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS  
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT  
DE VOIES PUBLIQUES**

1/1

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
AN 169	7 RUELLE DE LA LIBERTE / 97400 SAINT-DENIS	ACAYA MOUSTAFA
AP 355 - 356 - 357	BOULEVARD LANCASTEL ET RUE MARECHAL LECLERC 97490 SAINTE CLOTILDE	SA RAVATE
AT 522	RUE DE L'ESCOUBLE / 97400 SAINT-DENIS	GERMAIN JEAN MARC
BE 659	34 RUE EMILE GRIMAUD / 97490 SAINTE-CLOTILDE	CHANE SON JEAN CLAUDE
BK 491	CHEMIN DES ECOLIERS / CHAUDRON 97490 SAINTE-CLOTILDE	RAMASSAMY SOPHIE
BN 238	RUE DU STADE DE L'EST / 97490 SAINTE-CLOTILDE	RATO MARIE THERESE
CD 8	8 CHEMIN DE LA BOUCLE / 97417 LA MONTAGNE	ALIDOR ANNIE
CD 86	CHEMIN DU RUISSEAU BLANC 97417 LA MONTAGNE	SCI LES VIVIALES
CP 111	3 CHEMIN DE L'EVECHE / SAINT-FRANCOIS 97400 SAINT-DENIS	HEIKAMPER GHISLAINE
CT 607	ALLEE DES BEGONIAS / BOIS-DE-NEFLES 97490 SAINTE-CLOTILDE	REMION JEAN MARC
CT 1020	CHEMIN ANDREA HAORAU 97490 SAINTE-CLOTILDE	HOARAU CHRISTIAN
DS 383	Rue JOSEPH CARPAYE / 97490 SAINTE-CLOTILDE	LAUDE JEAN MARC
EL 50	CHEMIN DES CHAMPACS LOTISSEMENT LA SOURCE / RUISSEAU BLANC 97417 LA MONTAGNE	CHANE HOONG JOHNNY
EX 44	11 CHEMIN DES FOUGERES / SAINT-FRANCOIS 97400 SAINT-DENIS	PATEL SARAH
HO 472	30 RUE LEONEL BOYER / 97490 SAINTE-CLOTILDE	DORSEUIL ARLENE
HX 112	CHEMIN DES THUYAS / BRETAGNE 97490 SAINTE-CLOTILDE	CARPAYE RAPHAEL
IA 289	RUE ANTOINE ROUSSIN / 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI AHIC
IH 308	80 RUE DE L'EGLISE / 97490 SAINTE-CLOTILDE	HUET RENE FRED
IL 98	CHEMIN DES FOUGERES / BRETAGNE 97490 SAINTE-CLOTILDE	GERMANE DAVID
IL 122	CHEMIN DES ADACIAS / BRETAGNE 97490 SAINTE-CLOTILDE	AFA JEAN FRANCOIS
IN 193	ROUTE JULES REYDELET / BRETAGNE 97490 SAINTE-CLOTILDE	DAMOUR MARIE MYLENE
IR 107	CHEMIN DUFOUR LES BAS 97490 SAINTE-CLOTILDE	MOUTOUSSAMY JEAN

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 19 mai 2000  
et annexé à la Délibération n° 00/3-35

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

